

1. Identification

Identificateur de produit

Identité du produit

Autres moyens d'identification;

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillé

Utilisation industrielle. Utilisé dans la fabrication de sulfonates organiques, de fibres et d'explosifs.

Restrictions d'utilisation :

Non disponible

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société

Chemtrade Logistics Inc. (Canada)

155 Gordon Baker Road Suite 300

Toronto, Ontario M2H 3N5

416-496-5856

Chemtrade Logistics Inc. (US)

90 East Halsey Road, Suite 200

Parsippany, NJ 07054

(800) 228- 8558

Secours

Téléphone No

Numéro de Chemtrade en cas d'urgence : (866) 416-4404 (États-Unis et Canada)

CHEMTREC +1-800-424-9300

Pour une urgence chimique, un déversement, une fuite, un incendie, une exposition ou un accident, appeler CHEMTREC - jour et nuit

Pour des renseignements sur la FDS: (416) 496-5856
www.chemtradelogistics.com

Service clientèle:

2. Identification des dangers du produit

L'exposition peut aggraver les troubles oculaires, cutanés ou respiratoires préexistants. Peut-être corrosif pour les voies respiratoires.

Classification de la substance ou du mélange

Corrosion du métal; H290

Peut-être corrosif pour les métaux.

Toxicité aiguë (inhalation), catégorie 1; H330 Mortel par inhalation.

Corrosion cutanée / irritation cutanée Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires catégorie 1A; H314 graves.

Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 1; H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Toxicité pour un organe cible unique, catégorie d'exposition unique 3; H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Éléments d'étiquetage



Danger

H290 Peut-être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H330 Mortel par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

[Prévention] :

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P234 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

P260 Ne pas respirer les brouillards, vapeurs, aérosols.

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, une protection oculaire, une protection faciale.

P284 Porter un équipement de protection respiratoire.

[Réponse] :

P303+361+353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou prendre une douche.

P304+340 EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+351+338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un médecin ou un médecin.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON, un médecin ou un médecin en cas de malaise.

P301+330+331 EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

[Stockage] :

P403+233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 Garder sous clef.

P406 Conserver dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistante.

[Disposition] :

P501 Éliminer les contenus ou le conteneur conformément aux réglementations locales et nationales.

Autres dangers

Ce produit ne contient aucun produit chimique PBT/vPvB/vPvM.

Ce produit ne contient aucun produit chimique perturbateur endocrinien.

Ne contient PAS de composants qui répondent à une « définition » de substance per et polyfluoroalkyle (PFAS) selon la liste combinée PFASMASTER de l'EPA des États-Unis des produits chimiques PFAS.

3. Composition / informations sur les composants

Ce produit contient les substances suivantes qui présentent un danger au sens du Règlement sur les produits dangereux.

Ingrédient/Désignations chimiques	Poids %	Classification	Remarques *
Acide sulfurique Numéro CAS: 7664-93-9 Synonymes : Aucune information disponible	80 - 100	Corrosion cutanée / irritation cutanée catégorie 1A; H314: C ≥ 15 % Corrosion cutanée / irritation cutanée catégorie 2; H315: 5 % ≤ C < 15 % Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 2; H319: 5 % ≤ C < 15 % Corrosion du métal; H290 > 1%	Pas de données disponibles.-
Sulfur trioxide Numéro CAS: 7446-11-9 Synonymes : Aucune information disponible	10 - 30	Corrosion cutanée / irritation cutanée catégorie 1A; H314 Toxicité pour un organe cible unique, catégorie d'exposition unique 3; H335 Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 1; H318	Pas de données disponibles.-

		Toxicité aiguë (inhalation), catégorie 2: H330
--	--	-----------------------------------------------------------

La concentration réelle ou la plage de concentration est retenue comme secret commercial.

*PBT/vPvB - substance PBT, vPvM ou vPvB.

Les textes complets des phrases sont présentés dans la section 16.

La dénomination chimique spécifique et/ou le pourcentage exact de composition sont retenus en tant que secret commercial au sens de la norme de communication des dangers de l'OSHA [29 CFR 1910.1200].

Section 4. Premiers secours

Description des premiers secours

Généralités	En cas de doute, ou lorsque les symptômes persistent, consultez un médecin. Ne donnez jamais rien par la bouche à une personne inconsciente.
Inhalation	Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Ne rien faire ingérer. Si la personne est inconsciente, la placer en position de récupération et faire appel à un médecin.
Yeux	Irriguer abondamment avec de l'eau propre pendant au moins 30 minutes, en tenant les paupières écartées et consulter un médecin. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuez à rincer.
Peau	Enlevez les vêtements contaminés. Lavez soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utilisez un nettoyant pour la peau reconnu. Tremper la zone touchée avec de l'eau pendant au moins 30 minutes. Consulter un médecin si une irritation se développe ou persiste.
Ingestion	Ne PAS faire vomir. Rincer la bouche et boire lentement plusieurs verres d'eau. Appeler un médecin. Ne PAS administrer quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente ou prise de convulsions.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Résumé	<p>Fatal si inhalé. Corrosif pour les yeux, le système respiratoire et la peau.</p> <p>Effets aigus sur la santé : Mortels s'ils sont inhalés. Corrosif pour les yeux, le système respiratoire et la peau. Peut causer une irritation respiratoire.</p> <p>INHALATION : L'inhalation de ce matériau peut causer de graves effets sur la santé en petites quantités, entraînant l'inconscience et la mort. Corrosif pour les voies respiratoires. (IMMÉDIAT) Peut causer des dommages aux organes par une exposition prolongée ou répétée par inhalation.</p> <p>CONTACT AVEC LA PEAU : Provoque une irritation sévère qui va progresser vers des brûlures chimiques. (IMMÉDIAT).</p> <p>CONTACT VISUEL : Provoque des dommages permanents à la cornée, à l'iris ou à la conjonctive. (IMMÉDIAT)</p> <p>INGESTION : Peut causer des brûlures ou une irritation des muqueuses de la bouche, gorge, et le tractus gastro-intestinal. (IMMÉDIAT)</p>
---------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Indication de nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial : En cas d'exposition prouvée ou suspectée, demander un avis médical/consulter un médecin.

Voir la section 2 pour plus de détails.

Inhalation

Mortel par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires.

Yeux

Provoque des lésions oculaires graves.

Peau

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Effets chroniques

L'inhalation prolongée de vapeurs ou de brumes peut provoquer une érosion des dents. L'exposition répétée par inhalation peut causer une altération de la fonction pulmonaire et des lésions pulmonaires permanentes. Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaires Les symptômes peuvent être retardés. Peut causer le cancer lorsqu'il est contenu dans un fort brouillard d'acide inorganique. En cas d'exposition ou de souci, consultez un médecin et recevez des soins médicaux. Si un avis médical est nécessaire, ayez un contenant ou une étiquette de produit à portée de main.

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Produit extincteur approprié : Utilisez un agent extincteur adapté à l'Utilisez un agent extincteur adapté à l'incendie environnant. Les méthodes d'extinction des produits chimiques secs ou du dioxyde de carbone sont des options viables. L'eau Peut-être utilisée sur les combustibles brûlant à proximité de l'acide sulfurique, mais il faut prendre soin de ne pas appliquer d'eau directement sur l'acide pour éviter l'évolution de la chaleur et des éclaboussures violentes. Refroidissez le réservoir de stockage d'acide avec de l'eau en cas d'exposition au feu, mais n'obtenez pas d'eau dans le réservoir.

Milieu d'extinction inapproprié : Eau, mousse. Ne laissez pas l'eau ou la mousse contenant de l'eau entrer en contact avec de l'acide sulfurique dans une zone confinée ou un réservoir, car cela pourrait provoquer de violentes éruptions ou des augmentations de pression qui pourraient endommager structurellement l'espace confiné ou le réservoir.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux : La décomposition thermique génère : Vapeurs corrosives. Oxydes de soufre.

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Ne pas respirer les brouillards, vapeurs, aérosols.

Conseils aux pompiers

Comme pour tous les incendies, portez une pression positive, un appareil respiratoire autonome (APRA) avec une pièce complète et des vêtements de protection. Les personnes sans protection respiratoire doivent quitter les lieux. Portez des APRA pendant le nettoyage immédiatement après l'incendie. Ne pas fuméesr.

Risque d'incendie : Non considéré comme inflammable. **Produits de combustion dangereux :** Oxydes de soufre.

Produits de décomposition dangereux : La décomposition thermique génère des vapeurs corrosives, des oxydes de soufre. **Risque d'explosion :** Le produit n'est pas explosif. Le contact avec des substances métalliques peut libérer de l'hydrogène gazeux inflammable

Réactivité : Ce produit peut agir comme un comburant. Peut réagir de manière exothermique avec de l'eau libérant de la chaleur. L'ajout d'un acide à une base ou d'une base à un acide peut provoquer une réaction violente. Peut-être corrosif pour les métaux.

Instructions de lutte contre les incendies : N'entrez pas dans la zone d'incendie sans équipement de protection approprié, y compris une protection respiratoire. **Faites preuve de prudence lorsque vous combattez un incendie chimique.**

Autres renseignements : Ne laissez pas le ruissellement de la lutte contre l'incendie pénétrer dans les drains ou les cours d'eau.

Guide ERG N° **137**

Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Évacuer les zones environnantes. Empêcher le personnel inutile et non protégé d'entrer. Ne touchez pas ou ne marchez pas à travers les matériaux déversés. Évitez tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Fournir une ventilation adéquate. Portez un respirateur approprié lorsque la ventilation est inadéquate. Mettez l'équipement de protection individuelle approprié. Voir la section 8. Utilisez uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. Ne respirez pas de brume, de pulvérisation et de vapeurs.

Ne pas entrer dans les yeux, sur la peau, ou sur les vêtements. Utilisez l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié. Portez des gants de protection, une protection pour les yeux et une protection faciale (voir la section 8 pour plus de détails).

Utilisez de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Lavez-vous les mains et les autres zones exposées avec de l'eau et du savon doux avant de manger, de boire ou de fumer et en quittant le travail. Retirez rapidement les vêtements souillés et lavez-les soigneusement avant de les réutiliser.

Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher l'entrée dans les égouts et les eaux publiques. Éviter la libération dans l'environnement.

Voir la section 8 pour les contrôles de l'exposition et la protection personnelle et la section 13 pour les considérations relatives à l'élimination.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

À son arrivée sur les lieux, un premier intervenant doit reconnaître la présence de marchandises dangereuses, se protéger et protéger le public, sécuriser la zone et demander l'aide d'un personnel qualifié dès que les conditions le permettent.

Aérer la zone.

Méthodes de nettoyage : Nettoyez immédiatement les déversements et éliminez les déchets en toute sécurité. Transférer les matières déversées dans un conteneur approprié pour les éliminer. Contactez les autorités compétentes après un déversement.

Pour l'isolation : Confiner tout déversement avec des digues ou des absorbants pour empêcher la migration et l'entrée dans les égouts ou les cours d'eau. Comme mesure de précaution immédiate, isoler la zone de déversement ou de fuite dans toutes les directions. Ventiler la zone.

Équipez l'équipe de nettoyage d'une protection adéquate.

Section 7. Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler les conteneurs avec précaution pour éviter les dommages et les déversements.

Rangement sous clé.

Ne pas ajouter d'eau au contenu du récipient du fait des risques de réaction violente. Toujours ajouter lentement et par petites quantités. Ne jamais utiliser d'eau chaude. Ne jamais ajouter d'eau aux acides, mais toujours ajouter les acides à l'eau.

Voir la section 2 pour plus de détails. - [Prévention] :

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Gardez le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Conserver dans un endroit sec et frais. Tenir/stocker à l'écart des températures extrêmement élevées ou basses et des matériaux incompatibles. Conserver dans un contenant d'origine ou un contenant corrosif résistant et/ou doublé.

Se conformer à la réglementation applicable.

Matières incompatibles : Bases. L'eau. Matières organiques. Matériaux combustibles. Agents réducteurs.

Métaux

Dangers supplémentaires lorsqu'ils sont traités : Peut libérer des vapeurs corrosives et nocives.

Voir la section 2 pour plus de détails. - [Stockage] :

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation industrielle. Utilisé dans la fabrication de sulfonates organiques, de fibres et d'explosifs.

Restrictions d'utilisation :

Non disponible

Section 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Paramètres de contrôle

Exposition

N° CAS	Ingrédient	La source	Valeur
7446-11-9	Sulfur trioxide	ACGIH	Aucune limite établie
		OSHA	Aucune limite établie
		NIOSH	Aucune limite établie

		Alberta	Aucune limite établie
		Colombie-Britannique	Aucune limite établie
		Manitoba	Aucune limite établie
		Nouveau-Brunswick	Aucune limite établie
		Terre-Neuve-et-Labrador	Aucune limite établie
		Nouvelle-Écosse	Aucune limite établie
		Territoires du Nord-Ouest	Aucune limite établie
		Nunavut	Aucune limite établie
		Ontario	Aucune limite établie
		Île-du-Prince-Édouard	Aucune limite établie
		Québec	Aucune limite établie
		Saskatchewan	Aucune limite établie
		Yukon	Aucune limite établie
7664-93-9	Acide sulfurique	ACGIH	0.2 mg/m ³ (T) Thoracic Fraction
		OSHA	1 mg/m ³
		NIOSH	TWA 1 mg/m ³
		Alberta	1 mg/m ³ TWA 3 mg/m ³ STEL
		Colombie-Britannique	0.2 mg/m ³ TWA (contenues dans des brouillards d'acides inorganiques forts, thoracic)
		Manitoba	0.2 mg/m ³ TWA (thoracic particules fines)
		Nouveau-Brunswick	1 mg/m ³ TWA 3 mg/m ³ STEL
		Terre-Neuve-et-Labrador	0.2 mg/m ³ TWA (thoracic particules fines)
		Nouvelle-Écosse	0.2 mg/m ³ TWA (thoracic particules fines)
		Territoires du Nord-Ouest	0.2 mg/m ³ TWA (thoracic fraction, brouillards d'acide fort uniquement) 0.6 mg/m ³ STEL (thoracic fraction, brouillards d'acide fort uniquement)
		Nunavut	0.2 mg/m ³ TWA (thoracic fraction) 0.6 mg/m ³ STEL (thoracic fraction)
		Ontario	0.2 mg/m ³ TWA (thoracic)
		Île-du-Prince-Édouard	0.2 mg/m ³ TWA (thoracic particules fines)
		Québec	1 mg/m ³ TWAEV 3 mg/m ³ STEV
		Saskatchewan	0.2 mg/m ³ TWA (thoracic fraction) 0.6 mg/m ³ STEL (thoracic fraction)
		Yukon	1 mg/m ³ TWA 1 mg/m ³ STEL

AEGL-1 (Non invalidant)

10 minutes - 0,2 mg/m³

30 minutes - 0,2 mg/m³

1 heure - 0,2 mg/m³

4 heures - 0,2 mg/m³

8 heures - 0,2 mg/m³

AEGL-2 (Invalidant)

10 minutes - 8,7 mg/m³

30 minutes - 8,7 mg/m³

1 heure - 8,7 mg/m³

4 heures - 8,7 mg/m³

8 heures - 8,7 mg/m³

AEGL-3 (Létal)

10 minutes - 270 mg/m³

30 minutes - 200 mg/m³

1 heure - 160 mg/m³

4 heures - 110 mg/m³

8 heures - 93 mg/m³

Pour les accidents impliquant du trioxyde de soufre ou de l'oleum, l'exposition ambiante réelle concerne l'acide sulfurique. Par conséquent, les AEGL pour l'acide sulfurique devraient s'appliquer dans de telles situations.

Contrôles de l'exposition

Respiratoire

Si les limites d'exposition sont dépassées ou si une irritation est ressentie, une protection respiratoire approuvée doit être portée. En cas de ventilation inadéquate, d'atmosphère déficiente en oxygène ou lorsque les niveaux d'exposition ne sont pas connus, portez une protection respiratoire approuvée.

Yeux

Portez des lunettes de sécurité chimique et un écran facial. **Lorsqu'il existe un potentiel d'éclaboussure plus élevé** (p. ex. chargement, déchargement, rupture de ligne, échantillonnage du produit), porter des lunettes de protection et un écran facial avec protection latérale et mentonnière : produits chimiques et résistants aux chocs.

Peau

Portez des gants résistants aux produits chimiques : Polychlorure de vinyle (PVC), nitrile, viton™ (une marque de commerce de la société Chemours), butyle ou caoutchouc butyle. Portez des vêtements résistants aux produits chimiques. **Lorsqu'il existe un potentiel d'éclaboussures élevé** (par exemple, lors du chargement, du déchargement, de la rupture de ligne, de l'échantillonnage de produit), portez un casque de protection et une protection contre les éclaboussures de produits chimiques, une veste et un pantalon ou une salopette résistants aux produits chimiques : PVC, néoprène, polyester enduit de PVC ou polyester trilaminé gore.

Contrôles d'ingénierie

Contrôles de l'exposition Contrôles techniques appropriés : Des fontaines d'urgence pour les douches oculaires et des douches de sécurité devraient être disponibles à proximité immédiate de toute exposition potentielle. Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. S'assurer que toutes les réglementations nationales et locales sont respectées.

Autres pratiques de travail

Portez l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié : gants compatibles avec les produits chimiques (par exemple, PVC, nitrile, Viton Butyle ou caoutchouc

butyle), vêtements résistants aux produits chimiques (par exemple, PVC, néoprène, polyester enduit de PVC ou polyester trilaminé à bords renforcés), lunettes de sécurité et écran facial résistants aux produits chimiques. En cas de ventilation insuffisante, portez une protection respiratoire.

EN CAS DE RISQUE D'ÉCLABOUEURS ÉLEVÉ (par exemple, chargement, déchargement, rupture de conduite, prélèvement d'échantillons de produit), portez un casque et une cagoule antiéclaboussures chimiques, une veste et un pantalon ou une salopette résistants aux produits chimiques : PVC, néoprène, polyester enduit de PVC ou polyester trilaminé à bords renforcés. Respectez toutes les consignes affichées relatives aux EPI ET portez des lunettes de sécurité et un écran facial avec protection latérale et mentonnière : résistants aux produits chimiques et aux impacts. Utilisez uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. Ne respirez pas de brume, de pulvérisation et de vapeurs.

Ne pas entrer dans les yeux, sur la peau, ou sur les vêtements. Utilisez l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié. Portez des gants de protection, une protection pour les yeux et une protection faciale (voir la section 8 pour plus de détails).

Utilisez de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Lavez-vous les mains et les autres zones exposées avec de l'eau et du savon doux avant de manger, de boire ou de fumer et en quittant le travail. Retirez rapidement les vêtements souillés et lavez-les soigneusement avant de les réutiliser.

Voir la section 2 pour plus de détails.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Couleur	Clair, incolore à ambre, huileux.
Odeur	Pointu
Seuil olfactif	Aucune information disponible
Point de fusion / point de congélation (°C)	10.4 °C (50.7 °F) 10%: -2°C (28.4°F); 20%: 1°C (33.8°F); 25%: 14°C (57.2°F); 7%: 32°C (89.6°F) (50.72 °F)
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition (°C)	290 °C (554 °F), 10%: 175°C (347°F); 20%: 140°C (284°F); 25%: 130°C (266°F); 37%: 100°C (212°F). (554 °F)
Inflammabilité (solide, gaz)	N'est pas applicable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Limite inférieure d'explosivité : Aucune information disponible

Point d'éclair	Limité supérieure d'explosivité: Aucune information disponible
Température d'auto-inflammation (°C)	°F °C, Méthode d'essai : (Ouvrir/Fermer le contenant)
Température de dégradation (°C)	Aucune information disponible
pH	Aucune information disponible
Viscosité (cSt)	0
Solubilité dans l'eau	Aucune information disponible
Coefficient de distribution n-octanol/eau (Log Kow)	Eau: Miscible. Réagit violemment avec de l'eau.
Tension de vapeur (Pa)	Aucune information disponible
Densité	0,0035 mmHg à 20 °C (68 °F) : 10 % : 0,4 mmHg ; 20 % : 1,1 mmHg ; 25 % : 2,9 mmHg ; 37 % : 47,8 mmHg
Densité de vapeur	1,83 à 4 °C (39 °F) : 10 % : 1,880 ; 20 % : 1,916 ; 25 % : 1,935 ; 37 % : 1,976
Vitesse d'évaporation (Ether =1)	2,8 (air = 1)
Gravité spécifique	2,8 (air = 1)
9.2. Autres informations	Aucune autre information pertinente.

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité

Ce produit peut agir comme un comburant. Peut réagir de manière exothermique avec de l'eau libérant de la chaleur. Ajout d'un acide à une base ou base à un acide peut provoquer une réaction violente. Peut-être corrosif pour les métaux.

Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de manipulation et de stockage (voir rubrique 7).

Possibilité de réactions dangereuses

Réagit avec certaines bases.

Conditions à éviter

Lumière directe du soleil, températures extrêmement élevées ou basses et matériaux incompatibles.

Matières incompatibles

Bases. L'eau. Matières organiques. Matériaux combustibles. Agents réducteurs. Métaux

Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique génère : Vapeurs corrosives. Oxydes de soufre.

Section 11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Remarque : En l'absence de données LD50 pour une toxine aiguë à parcours spécifique, l'estimation ponctuelle de toxicité aiguë convertie a été utilisée dans le calcul de l'estimation de toxicité aiguë du produit.

	Oral DL50, mg / kg	DL50 de la peau, mg / kg	Inhalation vapeur CL50, mg / L / 4 heures	Inhalation poussières / brouillard CL50, mg / L / 4 heures	Inhalation gaz CL50, ppm
Estimations de la toxicité aiguë du produit	NA	NA	0	NA	NA

Ingédient	Oral DL50, mg / kg	DL50 de la peau, mg / kg	Inhalation vapeur CL50, mg / L / 4 heures	Inhalation poussières / brouillard CL50, mg / L / 4 heures	Inhalation gaz CL50, ppm
Acide sulfurique - (7664-93-9)	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
Sulfur trioxide - (7446-11-9)	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	1,375.00, Rat - Catégorie: NA	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

Données sur la cancérogénicité

N° CAS	Ingédient	La source	Valeur
7446-11-9	Sulfur trioxide	CIRC	Groupe 1
		ACGIH	Aucune limite établie
7664-93-9	Acide sulfurique	CIRC	Groupe 1
		ACGIH	A2 (in strong inorganic acid mists)

Classification	Catégorie	Description du danger
Toxicité Aiguë - Orale	---	Non applicable
Toxicité Aiguë - Cutanée	---	Non applicable
Toxicité Aiguë - Inhalation	1	Mortel par inhalation.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	1A	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	1	Provoque des lésions oculaires graves.
Sensibilisation respiratoire	---	Non applicable
Sensibilisation cutanée	---	Non applicable
Mutagénicité sur les cellules germinales	---	Non applicable
Cancérogénicité	---	Non applicable
Toxicité pour la reproduction	---	Non applicable

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	---	Non applicable
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	3	Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	---	Non applicable
Danger par aspiration	---	Non applicable

Voies d'entrée possibles :

Inhalation, ingestion, contact et absorption cutanées.

Symptômes et effets, aigus et différés :

Fatal si inhalé. Corrosif pour les yeux, le système respiratoire et la peau.

Effets aigus sur la santé : Mortels s'ils sont inhalés. Corrosif pour les yeux, le système respiratoire et la peau. Peut causer une irritation respiratoire.

INHALATION : L'inhalation de ce matériau peut causer de graves effets sur la santé en petites quantités, entraînant l'inconscience et la mort. Corrosif pour les voies respiratoires. (IMMÉDIAT) Peut causer des dommages aux organes par une exposition prolongée ou répétée par inhalation.

CONTACT AVEC LA PEAU : Provoque une irritation sévère qui va progresser vers des brûlures chimiques. (IMMÉDIAT).

CONTACT VISUEL : Provoque des dommages permanents à la cornée, à l'iris ou à la conjonctive. (IMMÉDIAT)

INGESTION : Peut causer des brûlures ou une irritation des muqueuses de la bouche, gorge, et le tractus gastro-intestinal. (IMMÉDIAT)

Indication de nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

: En cas d'exposition prouvée ou suspectée, demander un avis médical/consulter un médecin.

Yeux Provoque des lésions oculaires graves.

Peau Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Effets chroniques L'inhalation prolongée de vapeurs ou de brumes peut provoquer une érosion des dents. L'exposition répétée par inhalation peut causer une altération de la fonction pulmonaire et des lésions pulmonaires permanentes. Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaires Les symptômes peuvent être retardés. Peut causer le cancer lorsqu'il est contenu dans un fort brouillard d'acide inorganique. En cas d'exposition ou de souci, consultez un médecin et recevez des soins médicaux. Si un avis médical est nécessaire, ayez un contenant ou une étiquette de produit à portée de main.

Section 12. Informations écologiques

Toxicité

Aucune information supplémentaire n'est fournie pour ce produit. Référez-vous à la Section 3 pour des données spécifiques.

Écotoxicité aquatique

Ingrédient	96 hr LC50 poisson, mg/l	48 hr EC50 crustacés, mg/l	ErC50 algues, mg/l
Acide sulfurique - (7664-93-9)	27.00, Lepomis macrochirus	100.00, Desmodesmus subspicatus	100.00, Desmodesmus subspicatus
Sulfur trioxide - (7446-11-9)	22.00, Lepomis macrochirus	101.00, Daphnia magna	101.00, Desmodesmus subspicatus

Persistante et dégradabilité

Aucune donnée disponible sur la préparation même.

Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

Mobilité dans le sol

Aucune information disponible

Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ce produit ne contient aucun produit chimique PBT/vPvB/vPvM.

Autres effets néfastes

Aucune information disponible

Section 13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Éliminer les déchets conformément à toutes les réglementations locales, régionales, fédérales, provinciales, territoriales et internationales.

Écologie - Déchets : Évitez les rejets dans l'environnement. Ce matériau est dangereux pour le milieu aquatique. Tenir à l'écart des égouts et des cours d'eau.

Informations Supplémentaires : Le contenant peut rester dangereux lorsqu'il est vide. Continuez à observer toutes les précautions.

Section 14. Informations relatives au transport



Méthode de Classification: Classée selon la partie 2, articles 2,1 à 2,8 du règlement sur le TMD.

DOT (transport terrestre national)

Numéro ONU	ACIDE SULFURIQUE FUMANT
Nom d'expédition des Nations unies	UN1831, Acide sulfurique fumant contenant moins de 30 % de trioxyde de soufre libre, 8, I
Classe(s) de danger pour le transport	8
Sous-classe	Non applicable
Groupe d'emballage	I

TMD (transport terrestre national)

Numéro ONU	UN1831
Nom d'expédition des Nations unies	Acide sulfurique fumant contenant moins de 30 % de trioxyde de soufre libre
Classe(s) de danger pour le transport	8
Sous-classe	Non applicable
Groupe d'emballage	I

IMO / IMDG (transport maritime)

Numéro ONU	UN1831
Nom d'expédition des Nations unies	Acide sulfurique fumant contenant moins de 30 % de trioxyde de soufre libre
Classe(s) de danger pour le transport	8
Sous-classe	Non applicable
Groupe d'emballage	I

ICAO/IATA

Numéro ONU	UN1831
Nom d'expédition des Nations unies	Acide sulfurique fumant contenant moins de 30 % de trioxyde de soufre libre
Classe(s) de danger pour le transport	8
Sous-classe	Non applicable
Groupe d'emballage	I

Dangers pour l'environnement

Polluant marin: Non;

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible

Section 15. Informations réglementaires

Résumé sur les réglementations La Section 15 ne comprend pas tous les renseignements réglementaires; seuls les règlements sélectionnés sont représentés.

Loi sur le contrôle des substances toxiques des États-Unis (TSCA): Tous les ingrédients de ce produit sont énumérés dans la base de données du TSCA (Toxic Substance Control Act) ou alors ne sont pas requis d'être énumérés dans la base de données du TSCA.

Classement NFPA

Santé (bleu) :4

Feu (rouge) :0

Réactivité (jaune) :0

Spécial (blanc) :ACID



Remarque : Les aérosols d'acides inorganiques forts contenant de l'acide sulfurique sont répertoriés dans la liste de cancérogènes de la Proposition 65 de la Californie. L'acide sulfurique, en soi, n'est pas répertorié dans la liste de la Proposition 65. En revanche, si un produit contient de l'acide sulfurique et génère, dans des conditions d's, une brume acide contenant à son tour de l'acide sulfurique, il figurera dans cette liste. Le terme « fort » ne fait pas référence à la concentration d'acide, mais à sa puissance. Les brumes d'acides inorganiques forts contenant de l'acide sulfurique sont répertoriés dans cette liste sur la base de l'identification formelle par le National Toxicology Program (NTP) aux États-Unis, dans son neuvième rapport sur les cancérogènes selon lequel ce mélange chimique est « considéré comme un cancérogène humain ». (Avis public disponible, en anglais, à l'adresse http://www.oehha.ca.gov/prop65/CRNR_notices/admin_listing/intent_to_list/noil19b4.html.)]

Loi sur le contrôle des substances toxiques des États-Unis (TSCA):

Sulfur trioxide (Présent)

Acide sulfurique

CERCLA Produits chimiques et quantités (lbs) à signaler :

Acide sulfurique (1,000.00)

EPCRA 302 Ingrédients extrêmement dangereux:

Sulfur trioxide

Acide sulfurique

EPCRA 313 Produits chimiques toxiques :

Sulfur trioxide

Acide sulfurique

Liste intérieure des substances (LIS) du Canada :

Sulfur trioxide

Acide sulfurique

Liste extérieure des substances (LES) :

À notre connaissance, il n'existe pas de produits chimiques à des niveaux qui exigent des rapports en vertu de cette loi.

Substances "Right to Know" de l'État du New Jersey :

Sulfur trioxide

Acide sulfurique

Substances "Right to Know" de l'État de la Pennsylvanie :

Sulfur trioxide

Acide sulfurique

Proposition 65 - Substances carcinogènes :

Acide sulfurique

Proposition 65 - Toxines de croissance :

À notre connaissance, il n'existe pas de produits chimiques à des niveaux qui exigent des rapports en vertu de cette loi.

Proposition 65 - Toxines reproductrices femelles :

À notre connaissance, il n'existe pas de produits chimiques à des niveaux qui exigent des rapports en vertu de cette loi.

Proposition 65 - Toxines reproductrices mâles :

À notre connaissance, il n'existe pas de produits chimiques à des niveaux qui exigent des rapports en vertu de cette loi.

Proposition 65 Étiquette de Danger:



WARNING: This product can expose you to chemicals including [Sulfuric acid], which is known to the State of California to cause cancer. For more information go to www.P65Warnings.ca.gov.

AVERTISSEMENT : Ce produit peut vous exposer à des substances chimiques, notamment l'acide sulfurique, reconnu par l'État de Californie comme cancérogène. Pour plus d'informations, visitez le site www.P65Warnings.ca.gov.

Remarque : Les aérosols d'acides inorganiques forts contenant de l'acide sulfurique sont répertoriés dans la liste de cancérogènes de la Proposition 65 de la Californie. L'acide sulfurique, en soi, n'est pas répertorié dans la liste de la Proposition 65. En revanche, si un produit contient de l'acide sulfurique et génère, dans des conditions d's, une brume acide contenant à son tour de l'acide sulfurique, il figurera dans cette liste. Le terme « fort » ne fait pas référence à la concentration d'acide, mais à sa puissance. Les brumes d'acides inorganiques forts contenant de l'acide sulfurique sont répertoriés dans cette liste sur la base de l'identification formelle par le National Toxicology Program (NTP) aux États-Unis, dans son neuvième

rapport sur les cancérogènes selon lequel ce mélange chimique est « considéré comme un cancérogène humain ». (Avis public disponible, en anglais, à l'adresse http://www.oehha.ca.gov/prop65/CNR_notices/admin_listing/intent_to_list/noil19b4.html.)]

Nom du produit chimique (Numéro CAS)	US TSCA	Australia AICS	Korea ECL	EU EINECS	EU ELINCS	EU SVHC	EN NLP	Mexico INSQ
Acide sulfurique (7664-93-9)	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui
Sulfur trioxide (7446-11-9)	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui

Nom du produit chimique (Numéro CAS)	China IECSC	Japan ENCS	Japan ISHL	Japan PDSCL	Japan PRTR 1	Japan PRTR 2	Philippines PICCS	New Zealand NZIOC
Acide sulfurique (7664-93-9)	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui
Sulfur trioxide (7446-11-9)	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui

Section 16. Autres informations

Date de révision 12/01/2025

Numéro de fiche signalétique 5.1

Les informations et recommandations contenues dans ce document sont basées sur des données jugées correctes. Cependant, aucune garantie ou assurance d'aucune sorte, express ou implicite, n'est faite en ce qui concerne les informations contenues dans ce document. Nous n'acceptons aucune responsabilité et déclinons toute obligation pour les effets nocifs qui peuvent être provoqués par l'exposition à nos produits. Les clients/utilisateurs de ce produit doivent se conformer à toutes les lois, règlements et ordonnances en matière de santé et de sécurité applicables.

Le texte intégral des phrases figurant à la section 3 est :

H290 Peut-être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H330 Mortel par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Avertissement : Les informations présentées ici sont fournies à titre de guide à ceux qui manipulent ou utilisent ce produit. Des pratiques de travail sécuritaires doivent être utilisées lorsque vous travaillez avec des matériaux. Il est important que l'utilisateur final décide de la pertinence des procédures de sécurité utilisées lors de l'utilisation de ce produit.

Fin du document